



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Date de convocation : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 10 janvier 2025	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} Adjoint, à la suite de la convocation adressée le 10 janvier 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mme EYHERABIDE, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Mme Alexandra EYERABIDE est arrivée à 19h06 durant la lecture de la décision n° 31-2024-1.1

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Claire CHAMBARET à M. François LACOMME
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Laurie FILLATRE à Mme Nadine-Françoise MAUGERE
Mme Cynthia TRIMBOUR à Mme Sylvie BARBERI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / I / 7 – 1.1 **Assurances Cyber-Risques :**
Adhésion au groupement de commandes du Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour la période 2026-2029

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande Publique,
VU la délibération n° 2024-51 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France en date du 10 octobre 2024, relative au groupement de commandes Assurances Cyber Risques 2026-2029,
VU les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques 2026-2029 telle que présentée à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de souscrire une assurance cyber-risques visant à la mise à disposition de moyens humains et financiers en cas d'attaques informatiques,
CONSIDÉRANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en matière de simplification administrative et d'économie financière,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'adhésion de la commune au groupement de commandes, initié par le Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France, relatif aux assurances Cyber-Risques pour la période 2026-2029,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes telle que présentée à l'assemblée, désignant le CIG de la Grande Couronne en tant que coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes, et toutes pièces consécutives à cette décision,

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} Adjoint

